

# TUNISIE

2017

Philippe TRAPE / p.trape@afdb.org



## TUNISIE

- La croissance du PIB réel de 1.0 % est en-dessous des 2.6 % annoncés dans le budget de 2016, mais devrait augmenter de nouveau grâce à la mise en oeuvre accélérée du Plan de développement stratégique 2016-20 (PDS).
- Le nouveau gouvernement qui a pris fonction le 31 août 2016 à la suite d'élections s'est prononcé pour une intensification des réformes.
- La Tunisie a mobilisé 34 milliards TND (dinars) de promesses de financement public et privé, dans le cadre de la Conférence Internationale sur l'Investissement Tunisie 2020 de novembre 2016, pour soutenir la création de davantage de richesse et d'emplois.

### Vue d'ensemble

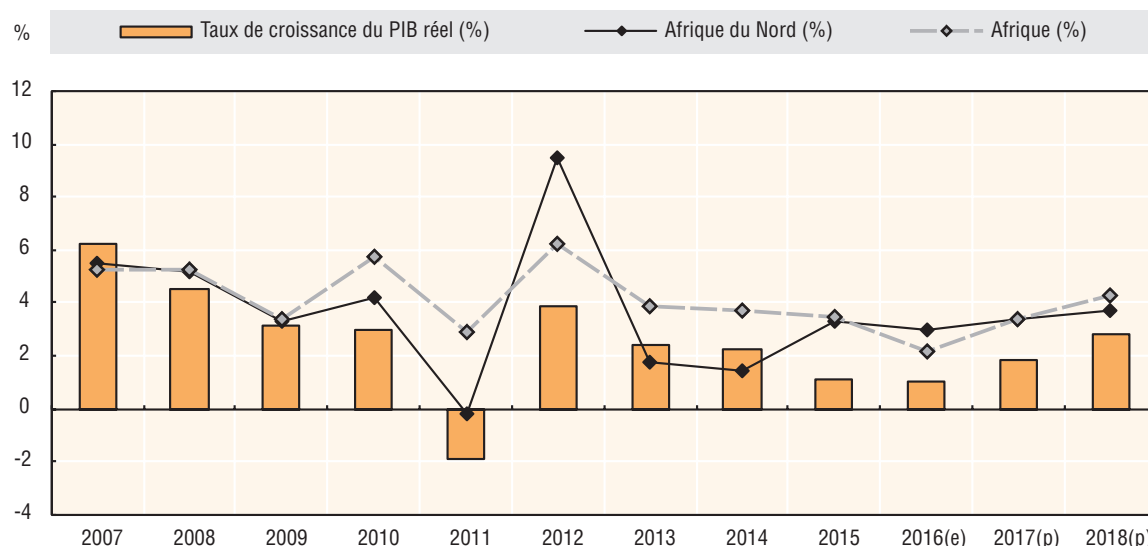
La croissance du PIB de la Tunisie s'est établie à 1.0 % en 2016 bien en deçà de la prévision de 2.6 % contenue dans la Loi de finances 2016. Compte tenu de la révision récente de la croissance 2015 à la hausse par l'Institut national des statistiques (INS) à 1.1 % contre 0.8 % en raison d'une croissance du PIB agricole plus importante que prévu, l'économie tunisienne est, de fait, en stagnation depuis 2015. La croissance de l'économie a été affectée par la contrainte sécuritaire mais également par la fragilité du climat social. À l'instar des années précédentes, la croissance en 2016 a été principalement tirée par le secteur des services, la consommation intérieure publique et privée soutenue par les augmentations de salaire dans la fonction publique demeurant le principal moteur de croissance de l'économie tunisienne. Le taux d'investissement est demeuré en dessous du « seuil psychologique » de 20 % en raison du repli des investissements directs étrangers (IDE) (-25.4 % au cours du premier semestre de l'année 2016) et des contraintes de financement.

La faiblesse de la croissance, la persistance d'importants déséquilibres macroéconomiques en matière de gestion des finances publiques et le retard pris dans la mise en oeuvre concrète des réformes structurelles stratégiques (réforme fiscale, réforme de la fonction publique, réforme du marché du travail, réforme des entreprises publiques, notamment) n'auront pas permis en 2016 de répondre au principal défi auquel la Tunisie fait face depuis 2011 consistant dans la persistance d'un chômage structurel élevé. Le taux de chômage moyen en 2016 a atteint, en effet, 15.6 % de la population active contre 15.1 % en 2015 malgré les importants recrutements effectués dans le secteur public depuis 2011. Il est en moyenne plus important chez les femmes (23.2 %) que chez les hommes (12.5 %) et frappe particulièrement les diplômés de l'enseignement supérieur (31.9 %). En 2016, le taux de chômage toutes catégories confondues est demeuré supérieur en moyenne de 50 % par rapport à la moyenne nationale dans les régions défavorisées de l'intérieur du pays. La croissance devrait cependant rebondir en 2017 et 2018 compte tenu de l'accélération escomptée de l'investissement, liée au démarrage des grands projets prévus dans le Plan de développement stratégique (PDS) 2016-20 et de l'accélération du rythme de mise en oeuvre des réformes structurelles notamment celle relative à la réforme de la fonction publique dans le cadre du programme mis en oeuvre par le Fonds monétaire international (FMI) avec l'appui des partenaires au développement. Les tensions sur les finances publiques devraient cependant demeurer significatives en 2017 et 2018. De son côté, l'inflation devrait légèrement augmenter en 2017 avant de refluer à nouveau en 2018.

La Tunisie présente en 2016 toutes les caractéristiques d'une économie duale avec, d'un côté, un tissu industriel moderne regroupant 5 600 entreprises de plus de dix salariés et de l'autre côté un tissu de petites entreprises sous-capitalisées, majoritairement unipersonnelles et concentrées à plus de 80 % dans le secteur des services en particulier le commerce, le transport et l'entreposage.



Graphique 1. Taux de croissance du PIB réel



Source : BAfD, Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Croissance du PIB réel	1.1	1.0	1.9	2.8
Croissance du PIB réel par habitant	0.0	-0.1	0.8	1.7
Inflation	4.9	3.7	4.1	3.8
Solde budgétaire (% PIB)	-4.4	-5.8	-5.6	-5.2
Compte courant (% PIB)	-8.8	-7.7	-7.5	-5.9

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

## Développements récents et perspectives

La croissance de l'économie tunisienne s'est élevée à 1.0 % en 2016 soit une croissance nettement inférieure à la prévision de croissance de 2.6 % inscrite dans la Loi de finances 2016. La croissance 2015 a été réévaluée à 1.1 % (contre 0.8 % dans les estimations antérieures) en raison d'une hausse du PIB agricole supérieure aux prévisions. De ce fait, sur la période 2015-16, l'économie tunisienne ressort en stagnation. Au niveau des contributions sectorielles, la croissance en 2016 a été alimentée par une progression de 3.1 % de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière. Cette bonne performance est due essentiellement à la hausse de la valeur ajoutée de l'industrie chimique de 28.9 % et des industries mécaniques et électriques de 2.7 %. La croissance en 2016 a également été nourrie par la bonne tenue du secteur des services marchands en dépit d'une baisse de la production aussi bien dans le secteur du transport (-1 %) que dans le secteur des services hôteliers et restaurants respectivement de 1 % et de 5.3 % et celle des services non-marchands (+3.1 %). À l'inverse, après une contribution historique à la croissance en 2015 (+9.2 %), la valeur ajoutée du secteur agricole et agroalimentaire devrait confirmer son caractère cyclique avec une croissance négative (-3.6 %). Les industries non manufacturières devraient contribuer de manière négative à la croissance (-0.5 %). Le seul secteur du pétrole et du gaz a enregistré un recul de -8.9 % au 3<sup>e</sup> trimestre 2016.



Comme pour les années précédentes, la consommation publique et privée a été le principal moteur de croissance de l'économie tunisienne en 2016. La croissance a été portée notamment par les augmentations salariales dans la fonction publique. L'investissement est demeuré inférieur au « seuil psychologique » de 20 % du PIB en raison du gel attendu des dépenses d'investissement public dans la Loi de finances complémentaire (LFC) de 2016, ces dernières ayant un rôle d'entraînement important sur l'investissement privé. Dans ce contexte, les perspectives pour 2017 et 2018 tablent sur des prévisions de croissance de 1.9 % et de 2.8 % respectivement. Ces dernières sont cependant inférieures aux prévisions du Plan stratégique de développement (PSD) 2016-2020 qui ciblent une croissance de 3 % en 2016, 4 % en 2017 et 4.5 % en 2018. Mais la réalisation de ces objectifs supposait le maintien de conditions sécuritaires optimales sur l'ensemble du territoire, condition sine qua non à la reprise de l'investissement privé et notamment des IDE. Or les investissements directs étrangers ont connu un repli de 25.4 % au premier semestre 2016 par rapport à la même période de 2015. L'amélioration de la croissance dépendra également de l'accélération des grandes réformes structurelles (réforme fiscale, réforme de la fonction publique, réforme du marché du travail, réforme des entreprises publiques). L'adoption du nouveau Code d'investissement par l'ARP en septembre 2016 et dont la publication des décrets est attendue pour avril 2017 devrait permettre la relance de l'investissement dont dépend la croissance. Le gouvernement devra également, dans les deux années à venir, consolider les comptes publics en fixant un niveau de dépenses courantes compatible avec la compétitivité de l'économie. Le redressement de l'économie pourrait s'appuyer sur une politique monétaire permettant de contenir l'inflation en 2017 et 2018 et par une réduction du déficit des comptes courants.

Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2011	2016
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	9.0	11.1
Dont pêche	...	...
Activités extractives	7.8	5.2
Dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel	7.3	4.5
Activités de fabrication	17.5	16.9
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	1.4	1.5
Construction	4.8	4.6
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et hôtels et restaurants	13.5	14.2
Dont hôtels et restaurants	4.3	4.1
Transports, entreposage et communications	13.0	11.8
Intermédiation financière, immobilier, locations et activités de services aux entreprises	15.1	15.3
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	7.6	5.7
Autres services	10.4	13.7
<b>Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Source : Données des administrations nationales.

## Politique macroéconomique

### Politique budgétaire

La Tunisie est confrontée à une détérioration importante de ses finances publiques depuis 2011. En effet, les cinq projets de lois de finances ont tous été votés en déficit et le besoin de financement cumulé depuis 2011 s'élevait à 42 milliards TND sur la période 2011-16. Il existe également un problème de crédibilité du budget. Depuis 2011, des Lois de finances complémentaires (LFC) ont dû être systématiquement préparées afin de faire face au changement de l'environnement économique et à des hypothèses trop optimistes lors de la préparation du budget en particulier concernant le prix du pétrole et le taux de change. Le cadrage macroéconomique servant de base



à la préparation des budgets manque souvent de précision et est influencé par des considérations d'effets d'affichage. Par ailleurs, la composition de la dépense publique demeure majoritairement axée sur les dépenses courantes au détriment des dépenses d'investissement et n'est, par conséquent, pas orientée vers la croissance à long terme. La principale composante des dépenses courantes, la masse salariale de la fonction publique, a doublé depuis 2010 sous l'effet des recrutements massifs et des augmentations salariales consécutives. Elle représentait en 2016, 46 % du budget et 14.7 % du PIB soit un des niveaux les plus élevés au monde. La dégradation des finances publiques est également liée au maintien de la politique de subvention de certains produits de base et de l'énergie ainsi qu'à d'importants transferts sociaux qui absorbent chaque année une part significative des dépenses courantes (entre 8 et 10 %). La Loi de finances 2016 prévoyait un déficit budgétaire de 3.9 % du PIB.

Cependant en raison d'une croissance attendue moins élevée que prévue (1.0 % contre 2.6 %), le rendement de l'impôt sur les sociétés a été inférieur aux prévisions de la Loi de finances 2016. Les recettes ont enregistré une baisse d'environ 10 %. À cette baisse des recettes, s'ajoutent des dépenses initialement non budgétées ou sous budgétées notamment les arriérés d'augmentations salariales de la fonction publique, les subventions de fonctionnement à la sécurité sociale et l'augmentation de la dette publique. Au total et sous réserve de la couverture du besoin de financement additionnel estimé à plus d'1.5 milliard TND, le déficit budgétaire devrait s'élever à 5.8 % du PIB en 2016 pour un budget de presque 29.3 milliard TND.

Le nouveau gouvernement mené par Youssef Chahed et nommé en août 2016 a fait de l'assainissement des finances publiques et de l'accélération des réformes une priorité. Un gel des augmentations salariales sur la période 2017-19 avait été proposé dès son entrée en fonction afin de créer un nouvel espace budgétaire permettant de dynamiser l'investissement public. Ces propositions qui ont fait l'objet de débats houleux avec la principale centrale syndicale – l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT) – au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2016 ont été rejetées en novembre 2016 après la menace d'une grève générale et le gouvernement a dû, en dernière instance, concéder une augmentation salariale en 2017. Afin de faire face à cette dépense, le gouvernement table sur une augmentation des recettes fiscales en 2017 à travers une révision du barème de l'IRPP et un impôt exceptionnel sur les bénéfices de 7.5 % *a priori* non reconductible. Au total, le budget 2017 devrait augmenter de 11 % (32.5 milliard TND contre 29.5 milliard TND en 2016) soit un montant deux fois supérieur à l'inflation. Le déficit budgétaire devrait augmenter en 2017. Une amélioration est cependant attendue en 2018 dans le sillage d'un retour de la croissance. L'investissement public, variable clé pour la relance de l'économie à long terme, devrait continuer à stagner autour de 6 % du budget en 2017 et 2018. La poursuite d'un tel scénario devrait cependant s'avérer peu propice à l'atteinte des objectifs fixés par le PSD 2016-20 basé sur l'injection de 125 milliard TND d'investissement d'ici 2020 dont 60 % au titre de l'investissement privé. Dans ce cadre, le gouvernement devra dans les meilleurs délais entamer une refonte de sa politique budgétaire destinée à dégager les ressources permettant de hausser le niveau des dépenses d'investissement public en soutien à l'investissement privé. Face à la contrainte de la dette (62 % du PIB en 2016) et à la nécessité de stabiliser cette dernière afin de permettre un retour à l'équilibre des finances publiques, le gouvernement devrait envisager le recours aux partenariats public privés (PPP) afin de financer la mise à niveau des infrastructures stratégiques de soutien à l'économie (ports, aéroports, routes, ferroviaire).



Tableau 3. Finances publiques (pourcentage du PIB aux prix actuels)

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
<b>Total recettes et dons</b>	<b>24.8</b>	<b>26.6</b>	<b>25.2</b>	<b>23.6</b>	<b>24.0</b>	<b>24.2</b>	<b>24.1</b>
Recettes fiscales	20.5	21.7	23.1	21.6	22.1	22.3	22.2
Dons	0.3	0.1	0.5	0.3	0.2	0.3	0.3
<b>Total dépenses et prêts nets (a)</b>	<b>25.2</b>	<b>31.2</b>	<b>29.7</b>	<b>27.9</b>	<b>29.7</b>	<b>29.8</b>	<b>29.3</b>
Dépenses courantes	18.8	25.1	23.3	22.1	23.7	23.7	23.2
Sans intérêts	16.8	23.2	21.4	20.2	21.5	21.3	21.0
Salaires et rémunérations	10.4	12.8	13.0	13.5	14.7	14.3	14.0
Intérêt	2.1	1.9	1.9	1.9	2.2	2.4	2.2
Dépenses d'investissement	6.0	5.8	5.9	5.6	5.9	6.0	6.0
<b>Solde primaire</b>	<b>1.7</b>	<b>-2.7</b>	<b>-2.6</b>	<b>-2.4</b>	<b>-3.6</b>	<b>-3.2</b>	<b>-3.0</b>
<b>Solde global</b>	<b>-0.4</b>	<b>-4.6</b>	<b>-4.5</b>	<b>-4.4</b>	<b>-5.8</b>	<b>-5.6</b>	<b>-5.2</b>

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

## Politique monétaire

Les autorités monétaires ont adouci leur politique monétaire en 2016. Le principal taux directeur de la BCT – le Taux du marché monétaire (TMM) – s'est élevé au cours des neuf premiers mois de 2016 à 4.25 % contre 4.75 % sur la même période en 2015 et 4.58 % en 2014. Les réserves de change sont demeurées stables à 110 jours d'importations au 1<sup>er</sup> semestre 2016 contre 113 au 1<sup>er</sup> semestre 2015. L'inflation de son côté devrait se situer autour de 3.7 % en glissement annuel par rapport à 2015. Le maintien d'un niveau élevé d'inflation depuis 2009 (3.6 %) a cependant conduit à une détérioration du pouvoir d'achat des ménages rendant difficile un ajustement du programme de compensation et la mise en place d'un moratoire sur les augmentations salariales. La politique monétaire menée depuis 2011 a également contribué, en partie, à une dépréciation sensible du taux de change nominal (TCN) par rapport à l'euro et au dollar. Le dinar s'est ainsi déprécié de 32 % en valeur nominale depuis 2010 par rapport à l'euro. Cette stratégie a pu permettre de maintenir la compétitivité prix des exportations tunisiennes dont l'Europe est le principal client et partenaire. Dans le même temps, la dépréciation continue du dinar depuis 2011 contribue également à renchérir le coût des importations et à fragiliser le solde courant qui a pu bénéficier du répit de la baisse des prix du pétrole depuis 2014 mais qui pourrait pâtir de leur remontée progressive liées au contrôle de la production décidée au 4<sup>e</sup> trimestre 2016 par l'OPEP. Dans la mesure où la part de l'endettement extérieur dans l'endettement public de la Tunisie est en augmentation sensible depuis 2011 et représentait 70 % de la dette publique au 31 août 2016, des arbitrages stratégiques pourraient être nécessaires à terme impliquant la recherche d'un taux de change permettant d'équilibrer l'ensemble de ces variables.

## Coopération économique, intégration régionale et commerce

La question de l'intégration régionale a peu progressé en Afrique du Nord au cours des deux dernières décennies malgré l'existence d'une institution régionale dédiée – l'Union du Maghreb arabe (UMA). Les relations commerciales de la Tunisie reposent sur une dizaine d'accords bilatéraux avec le Maroc, la Mauritanie, la Libye et l'Algérie. Une part de 10 % des échanges de la Tunisie se fait avec l'Afrique du Nord, notamment l'Algérie et la Libye, qui figurent parmi les cinq principaux marchés à l'exportation. L'Union européenne (UE) reste le premier partenaire commercial de la Tunisie. L'UE est également le principal investisseur et représente 90 % du total des entreprises à participations étrangères. La Tunisie, de son côté, figure parmi les 30 premiers partenaires commerciaux de l'UE. Les discussions se sont poursuivies en 2016 sur la mise en place d'un accord de libre-échange total entre la Tunisie et l'UE. Mais cette perspective se heurte à de nombreuses contestations d'ordre politique. Parallèlement, la Tunisie est à l'instar du Maroc de plus en plus tentée par une diversification vers l'Afrique subsaharienne. Toutefois ce

réajustement prendra du temps et devra s'appuyer sur une stratégie précise. Un pas important vers plus d'intégration avec l'Afrique s'opère depuis 2014 avec l'ouverture de plusieurs lignes de la compagnie nationale Tunisair vers le continent africain (9 escales au total à ce jour contre 3 en 2009). En matière de déficit commercial, une stabilisation autour d'un niveau pivot de 11 % est attendue en 2016, stabilisation qui devrait globalement se poursuivre en 2017 et 2018. Dans cette perspective, une amélioration du déficit courant est attendue pour 2017 et 2018 avec la reprise progressive du secteur des services et notamment du tourisme.

La Tunisie a reculé d'une place dans le classement 2016 du *Doing Business* de la Banque mondiale concernant l'indicateur relatif au commerce transfrontalier passant du 91<sup>e</sup> au 92<sup>e</sup> rang. Toutefois, depuis 2001, la productivité des opérations douanières a grandement progressé. L'apport du Système d'information douanier automatisé (SINDA) a permis de considérablement réduire la durée du traitement des documents des opérations d'import-export. Les délais de dédouanement sont passés d'une moyenne de 16 jours en 1998 à quatre jours en 2003 et à 45 minutes en 2015. La douane tunisienne continue cependant d'être perçue par une grande partie des hommes d'affaires et des investisseurs comme une structure parmi les plus corrompues en Tunisie, selon une étude de l'Institut tunisien de la compétitivité et des études quantitatives (ITCEQ) parue en 2015. Une étude de la Banque mondiale parue à la même époque a également révélé l'existence de différences importantes entre le volume des marchandises exportées par les pays européens vers la Tunisie et celles déclarées, à l'importation, aux ports et aux services de la douane tunisienne. Cela confirme l'entrée d'importantes quantités de marchandises en Tunisie sans déclaration douanière et paiement des tarifs douaniers. En cause, le régime d'admission temporaire (articles 241 et 242), en vertu duquel le bénéficiaire s'engage à réexporter les marchandises ou à leur assigner, à l'échéance du délai imparti, une autre destination douanière admise. 27 % des importations tunisiennes sont admises de manière abusive et non contrôlée sous ce régime, ce qui correspond à 1/3 des déclarations douanières. Les importations représentant environ 50 % du PIB et 25 % des recettes fiscales du pays, cette situation est de nature à considérablement nuire aux finances publiques et à la croissance du pays.

Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Balance commerciale	-8.9	-12.8	-14.0	-11.5	-11.0	-11.6	-10.9
Exportations de biens (f.o.b.)	42.8	36.9	35.1	32.3	32.5	35.1	36.6
Importations de biens (f.o.b.)	51.7	49.7	49.2	43.8	43.5	46.7	47.5
Services	5.9	3.5	3.0	0.7	1.0	1.3	1.6
Revenu des facteurs	-1.2	0.2	1.1	1.3	1.7	2.2	2.8
Transferts courants	0.5	0.8	0.8	0.7	0.6	0.6	0.6
<b>Solde des comptes courants</b>	<b>-3.8</b>	<b>-8.4</b>	<b>-9.1</b>	<b>-8.8</b>	<b>-7.7</b>	<b>-7.5</b>	<b>-5.9</b>

Source : Données de la Banque centrale et des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

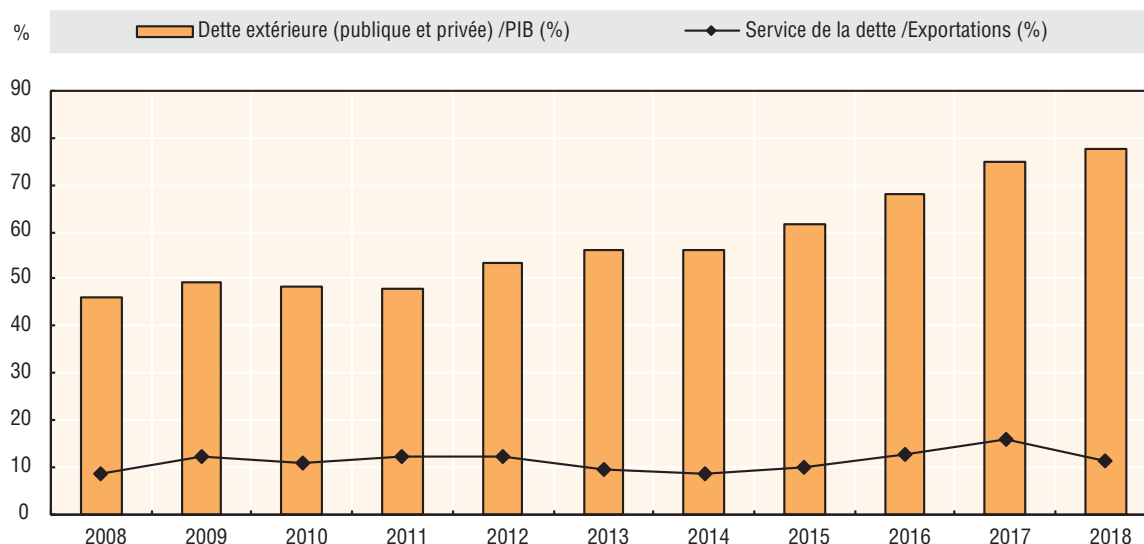
## Politique de la dette

L'enchaînement de déficits primaires élevés depuis 2011 a eu comme corollaire naturel une augmentation sensible de la dette publique de la Tunisie. L'encours de la dette publique est passé de 40.7 % du PIB en 2010 à 53.9 % du PIB en 2015 à 62 % du PIB en 2016 soit une augmentation de 52 % en sept ans et un rythme annuel de progression d'environ 7.4 % très supérieur à la croissance moyenne de l'économie sur la période (1.71 %). Toutefois, le service de la dette exprimé en pourcentage des exportations est demeuré relativement stable au cours de la période 2014-15 autour de 13.5 %. Pour l'heure, la dette publique de la Tunisie est considérée comme soutenable car reposant majoritairement sur : i) des maturités relativement longues avec une moyenne de dix ans ; et ii) un taux d'intérêt moyen pondéré en diminution depuis 2011 à l'exception du taux sur la dette domestique qui est de deux fois supérieur au taux sur la dette extérieure. Toutefois,



la part importante de la dette externe (70 %) dans la composition de la dette publique implique que cette dernière soit exposée aux chocs de conjoncture ainsi qu'aux variations du taux de change et aux aléas de la croissance. De même, le ratio de dette à court terme par rapport aux réserves internationales reste élevé en 2016 (95 %). La Banque mondiale et la Banque africaine de développement appuient les autorités tunisiennes pour la mise en place d'une agence de gestion de la dette.

Graphique 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations



Source : FMI (WEO & Article IV).

## Gouvernance économique et politique

### Développement du Secteur privé

Selon les résultats de l'enquête de l'ITCEQ auprès des entreprises sur le climat des affaires menée entre octobre et novembre 2015, la situation politique, la lourdeur de la réglementation et la corruption constituent les contraintes majeures à l'investissement et au développement de l'entreprise en Tunisie pour 53 % des entreprises. Plus de 29 % des enquêtés révèlent qu'ils ont été contraints d'effectuer des paiements informels dans le cadre de leurs opérations avec des institutions publiques. Par ailleurs, le pays souffre d'une faible culture entrepreneuriale et de manque de capacités managériales dans les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) auxquels s'ajoutent d'importants problèmes de financement. Les femmes entrepreneurs sont particulièrement affectées. En 2016, la Tunisie a de nouveau enregistré un repli de sa position dans le classement mondial de l'indicateur « création d'entreprise » selon le rapport *Doing Business* 2016. La Tunisie se classe aujourd'hui au 103<sup>e</sup> rang en 2016 contre le 100<sup>e</sup> rang en 2015. Le nombre de procédures (10) ainsi que le nombre de jours nécessaires pour la création d'une entreprise (11) restent toujours supérieurs à la moyenne de l'OCDE (respectivement 4.7 et 8.3). Toutefois, les scores de la Tunisie concernant l'indicateur « coût et délais de fermeture » s'alignent avec la moyenne de l'OCDE en atteignant respectivement 1.3 années contre 1.4 et 7 % de la valeur du patrimoine contre 7.1 %, ce qui reste cependant élevé. Par ailleurs, d'importantes contraintes à caractère structurel persistent : difficultés d'accès au financement bancaire, notamment pour les PME ou pratiques anti-concurrentielles. La réforme tant attendue de la fiscalité devrait simplifier les procédures



et améliorer la transparence et l'équité fiscale. Concernant la protection des investisseurs, la Tunisie se classe au 105<sup>e</sup> rang mondial et au 15<sup>e</sup> rang africain. Pour rassurer les investisseurs, des efforts devront améliorer l'encadrement judiciaire, l'accessibilité de l'information aux potentiels soumissionnaires aux marchés publics, et instaurer des mécanismes de gouvernance permettant de limiter les risques de contrôle abusif. L'adoption du nouveau code d'investissement en septembre 2016 dont l'entrée en vigueur effective n'interviendra cependant qu'en avril 2017 constitue une avancée notable pour la mise en place d'un cadre réglementaire favorisant un climat plus propice à l'investissement privé et renforçant la protection des investisseurs. Il devrait être de nature à améliorer considérablement la gouvernance de l'investissement et favoriser un accès accru au marché à travers notamment l'adoption d'un programme de réduction importante des autorisations administratives.

Il devrait également permettre d'assurer une cohérence entre les objectifs du pays et les incitations accordées aux investisseurs à travers notamment le recours à des instances d'arbitrage internationales.

### Secteur financier

La révolution de janvier 2011 a servi de révélateur aux difficultés structurelles du secteur bancaire tunisien excessivement fragmenté et dominé par les banques publiques. La fragilité du secteur bancaire tunisien est avant tout le résultat d'une gouvernance inappropriée, du poids excessif de l'État dans le secteur et d'une mauvaise gestion du risque ayant conduit à une augmentation des créances douteuses en particulier celles liées au secteur du tourisme au cours des deux dernières décennies. La dette du secteur touristique s'élevait ainsi à 4 milliards TND en juin 2016. Conscientes de l'existence d'un risque systémique potentiel pour l'économie réelle, les autorités tunisiennes se sont résolues dès 2011 à entamer les réformes nécessaires pour assainir le secteur financier. Des audits des trois banques publiques – Société tunisienne de Banque (STB), Banque de l'Habitat (BH) et Banque nationale agricole (BNA) ont été réalisés. Une recapitalisation de ces trois banques à hauteur de 1.2 milliard TND a été réalisée en 2015. Les actions mises en œuvre ont permis de ramener le taux de créances douteuses de 24.2 % en 2011 à 16 % en 2015. Mais ce ratio reste élevé par rapport aux pays de la région. Toutefois, des efforts significatifs ont été enregistrés en termes de provisionnement avec une progression du taux de provisionnement à 56.6 % entre 2015 contre 47.5 % en 2012. Le ratio de solvabilité bancaire moyen s'élevait à 9.5 % au 30 mars 2015, en-deçà du taux réglementaire de 10 %. Toutefois, ce ratio atteignait 12.5 % pour les banques privées, contre 3.5 % dans les banques publiques. Les efforts devront par conséquent être poursuivis à moyen terme pour améliorer la rentabilité du secteur au service de l'économie et renforcer sa gouvernance globale. La loi sur le secteur bancaire en gestation depuis 2013 qui devrait être approuvée courant 2017 devrait permettre de renforcer la gouvernance du secteur bancaire et financier. De son côté, le secteur non-bancaire reste peu développé en Tunisie. Les marchés de capitaux et des titres à revenu fixe sont encore relativement modeste et la capitalisation boursière est de l'ordre de 24 % du PIB, alors qu'elle est de 76 % au Maroc.

### Gestion du secteur public, institutions et réformes

La qualité de l'administration tunisienne s'est dégradée depuis la Révolution, mais elle demeure globalement fonctionnelle comparée à d'autres pays du continent. Les remaniements ministériels successifs et la réorganisation des différentes institutions publiques depuis 2011 ont eu un impact négatif en termes d'efficacité. Le nombre de fonctionnaires d'État serait passé de 580 000 en 2011 à 650 000 en 2015 soit une augmentation d'environ 12 %. Il s'agit cependant d'estimations, aucun rapport annuel sur l'état de l'administration n'étant produit en Tunisie. En ajoutant les personnels des entreprises publiques estimés à 200 000, la Tunisie comptait en 2015 850 000 agents publics. Dans le même temps, leur rémunération a augmenté de 50 % depuis 2010 sans qu'une véritable augmentation de la productivité n'ait été constatée. L'administration est confrontée, par ailleurs, à un important phénomène d'absentéisme. Selon le ministère de la



Fonction publique, de la Réforme administrative et de la Gouvernance, le taux d'absentéisme au sein de la fonction publique tunisienne et des entreprises publiques selon les données d'une enquête réalisée par le Contrôle général du service public (CGSP) en 2016 s'élevait à 2.7 millions d'heures de travail et son coût était évalué à 600 millions TND soit 2 % du budget. L'efficacité de l'administration et des entreprises publiques a également beaucoup souffert de l'intégration forcée de personnels n'ayant pas forcément les qualifications requises. L'année 2013 notamment avait été marquée par des affectations sur d'autres critères que la compétence. Selon le rapport *Global Integrity 2015*, la Tunisie a réalisé des progrès en la matière depuis 2013.

Le FMI fait de la réforme de la fonction publique, un axe central de son programme quadriennal 2016-19 approuvé en mai 2016 pour un montant de 2.8 milliard USD. Cette réforme centrale pour le rétablissement de la viabilité des finances publiques doit s'intégrer dans le cadre d'une réforme plus large de l'État incluant la question stratégique de la gestion des entreprises publiques. Par ailleurs, la Tunisie a progressé en 2016 en matière de gouvernance globale selon l'Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique (IIGA). La Tunisie se situait au 7<sup>e</sup> rang sur 54 pays en Afrique avec une progression notable concernant l'état de droit (14<sup>e</sup> rang en Afrique), au 5<sup>e</sup> rang en matière de gestion publique, en régression cependant par rapport à 2011. La Tunisie a peu progressé en matière de lutte contre la corruption. L'Indice de perception de la corruption (IPC) établi par *Transparency International (TI)* classe la Tunisie au 75<sup>e</sup> rang mondial dans son enquête 2016.

### Gestion des ressources naturelles et environnement

La protection de l'environnement en Tunisie est garantie par un cadre juridique important, qui reflète une volonté politique soucieuse de la gestion des ressources naturelles du pays, mais aussi de la préservation du patrimoine pour les générations futures. Toutefois, la gestion des questions environnementales s'est considérablement détériorée depuis 2011, particulièrement concernant la question du traitement des déchets. Dans la note d'orientation 2016-20, le coût de la dégradation de l'environnement en Tunisie est estimé à 2.7 % du PIB. La Constitution de la II<sup>e</sup> République garantit dans son article 45 « le droit à un environnement sain et équilibré et la participation à la protection de l'environnement ». Il incombe à l'État de fournir les moyens de lutter contre la pollution. Toutefois, la création d'une instance du développement durable et de la protection des droits des générations futures prévue par l'article 126 n'est toujours pas effective. Dans le même temps, la protection de l'environnement figure parmi les priorités et objectifs du gouvernement dans sa note d'orientation 2016-20 publiée en septembre 2015. Le gouvernement ambitionne à l'horizon 2020 de réduire le taux de mobilisation des ressources hydriques, de valoriser 50 % des déchets et d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de 3 % à 12 %. Il ambitionne également de réduire l'intensité énergétique de 3 % par an et de faire passer de 85.9 % à 90 % le taux de branchement au réseau public d'assainissement dans les communes prises en charge par l'Office national d'assainissement (ONAS). La société civile s'implique de plus en plus, pour revendiquer une meilleure gestion des ressources naturelles et de l'environnement. En août 2015, le ministère de l'Environnement et du Développement durable a développé une application permettant de signaler avec image à l'appui tout acte de dégradation de l'environnement.

### Contexte politique

En dépit d'une transition politique saluée par la communauté internationale et l'adoption d'une nouvelle Constitution le 27 janvier 2014, la Tunisie est confrontée à une certaine instabilité politique. Sept gouvernements se sont succédé en six ans, un cortège peu rassurant pour les investisseurs tant nationaux qu'étrangers. L'instabilité politique résulte également de l'incapacité à dégager des majorités fortes de gouvernement au niveau de l'ARP capables de prendre les décisions, d'impulser et de mettre en œuvre les réformes structurelles urgentes devant permettre à la Tunisie de sortir de l'impasse économique dans laquelle elle se trouve depuis 2011. La nomination d'un nouveau gouvernement d'union nationale le 30 août 2016 dirigé par Youssef Chahed, ancien ministre des Affaires locales dans le gouvernement sortant de Habib Essid, devait



correspondre à cette nécessité de mettre en œuvre rapidement les réformes. La plus emblématique d'entre elles devait consister dans le gel des recrutements et des augmentations salariales au niveau de la fonction publique pendant une période de deux années (2017-19) afin de rééquilibrer les finances publiques conformément aux engagements pris avec le FMI et la communauté des partenaires au développement.

Face à l'opposition de l'UGTT, cette mesure n'a pas été retenue par le gouvernement dans son projet de Loi de finances 2017. La question devrait nécessairement se poser lors de la préparation du projet de Loi de finances 2018 et pourrait conduire à des crispations sur le plan politique et à une fragilisation du gouvernement d'union nationale.

## Contexte social et développement humain

### Développement des ressources humaines

En matière d'éducation primaire, la Tunisie se démarque des pays de la région et du continent par des taux nets de scolarisation atteignant 99 % des 6-11 ans, filles et garçons confondus mais qui cachent d'importantes disparités régionales. Les régions de l'intérieur affichent les plus faibles taux de nouveaux élèves inscrits en première année du premier cycle de l'enseignement de base et ayant suivi l'année préparatoire (44.2 % à Kasserine, 54.6 % à Kairouan, 64.7 % à Sidi Bouzid et 67.7 % à Siliana). Cette inégalité dans l'accès à l'éducation préscolaire se répercute sur la scolarité des enfants. La qualité de l'éducation tend à se dégrader. Les enseignements de l'enquête PISA de 2013, montrent que 67.7 % des élèves ne sont pas performants en mathématiques contre 12.3 % dans les pays de l'OCDE. En matière de santé, la Tunisie bénéficie d'un bilan incontestable dans la lutte contre les grandes endémies qui touchent les pays d'Afrique subsaharienne. Le paludisme a été éradiqué en 1979. La prévalence de la tuberculose s'avère faible, avec 31 cas pour 100 000 habitants en 2012 contre 103 cas pour 100 000 habitants au Maroc et 89 cas pour 100 000 habitants en Algérie. Toutefois, le recul de la maladie a ralenti ces dernières années. Un guide pour la lutte contre la tuberculose a été adopté en 2014 dans le cadre du Programme national de lutte antituberculeuse 2008-15, dont la réussite va dépendre de la gratuité du dépistage et du traitement, sans oublier la déclaration obligatoire de tous les cas. Concernant le VIH, 2 160 cas ont été déclarés depuis 1985 soit une moyenne d'environ 120 cas par an. 122 nouveaux cas ont été enregistrés en 2015. Les jeunes de 25 à 34 ans constituent la catégorie de population la plus exposée au VIH et aux MST. Près de 50 % des cas de VIH concernent la zone de concentration urbaine du grand Tunis. Le taux de couverture en matière de prévention et de soins est d'environ 1 %. Par ailleurs, la prise en charge des malades du VIH/SIDA est entièrement gratuite pour les ressortissants nationaux. Au lendemain de la Révolution, les autorités ont cependant observé une augmentation de nombre de nouveaux cas. Cette tendance résultait de la faible importance accordée aux campagnes de sensibilisation dans un contexte de transition politique. Les autorités ont cependant réagi en mettant en place une stratégie 2012-17, avec comme objectif de réduire de 58 % les cas de nouvelles infections et de 60 % le nombre de décès d'ici 2017. Depuis 2009, le ministère de la Santé a mis en place 25 Centres de dépistage anonymes et gratuits (CDAG) dans vingt gouvernorats.

### Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

En 2010, le taux de pauvreté en Tunisie s'élevait à 15.5 % de la population, contre 23.3 % en 2005 et 32.4 % en 2000. Cependant ces bons résultats incontestables cachent de grandes disparités. Les régions du Centre-Est et Ouest sont les plus touchées par la pauvreté qui est bien souvent multidimensionnelle et non uniquement monétaire. Depuis 2011, les écarts se sont creusés entre les régions de l'intérieur et le reste du pays. Le PSD 2016-2020 table sur une réduction du taux de pauvreté extrême de 4.6 % au début de cette décennie à environ 2 % à l'horizon 2020. Pour ce faire, il prévoit notamment une augmentation du revenu par habitant de 8 000 TND en 2015 à



12 520 TND d'ici 2020. La législation du travail est rigoureuse en Tunisie et conforme aux règles fondamentales édictées par l'Organisation internationale du travail (OIT). La Tunisie a ratifié 58 conventions internationales du travail dont les huit conventions se rapportant aux droits fondamentaux.

Toutefois, le rapport 2015 de la commission d'experts pour l'application des conventions du BIT souligne qu'en vertu de la Convention 111, le gouvernement tunisien devrait adopter une législation interdisant expressément toute discrimination fondée sur la race, la couleur, l'ascendance nationale, la religion, l'opinion politique ou l'origine sociale, et prendre des mesures concrètes pour éliminer toute discrimination dans la pratique. Par ailleurs, concernant la Convention 62 concernant la sécurité, la commission d'experts a félicité le gouvernement pour les meilleures conditions de sécurité et de santé, notamment dans le bâtiment. Un plan national pour la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles a été mis en place en 2015 visant à réduire les accidents du travail de 20 %. La réglementation du travail en Tunisie demeure cependant une des plus rigides dans la région MENA, ainsi qu'à l'échelle du continent. Selon le rapport sur la compétitivité globale 2015-16 du Forum économique mondial (FEM), la Tunisie est classée au 133<sup>e</sup> rang sur un total de 140 pays, en termes d'efficacité du marché du travail. En l'absence de réformes et d'une volonté d'application de la loi par les pouvoirs publics, le travail informel persiste dans de nombreux secteurs. Au lendemain de la Révolution, le taux de travailleurs informels a fortement augmenté, s'élevant à 33.9 % du total de l'emploi non agricole en 2013. En matière de protection sociale, l'extension de la sécurité sociale vers les différentes catégories socioprofessionnelles a été considérable en Tunisie par rapport aux autres pays d'Afrique du Nord. Le taux de couverture légale se situe aujourd'hui aux alentours de 95 % de la population active occupée en 2013 dans le secteur formel. La Tunisie applique un salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig) et un salaire minimum agricole garanti (Smag) qui s'élèvent respectivement à 338 et 308 TND, après leur dernière augmentation en novembre 2015.

### Égalité hommes-femmes

La Tunisie jouit d'une situation particulière au sein du monde arabe en matière de droit des femmes. Le Code du statut personnel (CSP) de 1956 a placé la Tunisie à l'avant-garde du monde arabe au regard de la situation des femmes dans la société. En 2016, la Tunisie a reçu le prix du meilleur indice des droits sociaux des femmes de l'Union africaine (UA) pour les efforts que fournit la Tunisie dans le renforcement de l'égalité entre les sexes et l'amélioration de la place de la femme dans la société tunisienne. Toutefois, certaines disparités persistent, en droit (ex. maintien de l'inégalité devant l'héritage en dépit de l'existence d'un débat) ou relevant de la coutume. De manière générale, les indicateurs concernant l'éducation des femmes illustrent globalement un très bon accès des femmes à l'enseignement. Les taux d'achèvement des différents cycles de formation des femmes sont supérieurs à ceux des hommes et les femmes ne représentent que 40.4 % de la population concernée par l'abandon scolaire. Toutefois, ces dernières demeurent plus touchées par l'analphabétisme avec un taux de 25 % contre 12.4 % pour les hommes. Il reste que cet accès à l'éducation ne se traduit pas en termes d'accès aux opportunités économiques, bien que l'article 5 bis du Code du travail proscrive toute discrimination entre les hommes et les femmes et leur égalité dans le travail conformément à l'article 40 de la nouvelle Constitution. Les femmes ne représentent que 25.8 % de la population active occupée et que leur taux de chômage est de 22.2 % contre 12.4 % pour les hommes et ce taux grimpe jusqu'à 38.4 % pour les femmes diplômées du supérieur (19.9 % pour les hommes). La participation de la femme au pouvoir législatif a cependant connu une nette amélioration, avec l'adoption du principe de parité homme/femme sur les listes électorales dès les élections de l'Assemblée nationale constituante (ANC) en 2011. Sur les 217 sièges que compte l'Assemblée, 49 femmes ont occupé un siège (22.5 % du total), une part passée à 68 sièges (31.3 %) en 2015. L'importante représentation des femmes au niveau du gouvernement Chahed et l'attribution du portefeuille stratégique des finances à une femme témoigne cependant d'un réel progrès dans la participation des femmes à la vie politique et



économique et à la prise de décisions. Il reste qu'en dépit de ces progrès visibles, la Tunisie se classe au 126<sup>e</sup> rang du rapport *Global Gender Gap* 2016 publié par le FEM en nette diminution par rapport à 2006 où la Tunisie se classait au 90<sup>e</sup> rang. La Tunisie se classe également au 71<sup>e</sup> rang concernant le critère « Femmes au Parlement ». Les femmes restent également faiblement représentées dans le corps diplomatique (6 ambassadrices sur 61 en 2015). Par ailleurs, l'importance de la prévalence de la violence à l'égard des femmes persiste cependant aussi bien dans la sphère publique (53.5 %) que privée (45 %). Un projet de loi organique relatif à la lutte contre la violence à l'égard des femmes a été adopté en conseil des ministres en juillet 2016. Il prévoit notamment de punir les auteurs de harcèlement envers les femmes dans les lieux publics d'un an d'emprisonnement. Enfin, logiquement les disparités de genre et discriminations sont plus importantes dans les gouvernorats défavorisés ainsi que dans les zones rurales.

### **Analyse thématique: Entrepreneuriat et industrialisation en Tunisie**

Pays à vocation traditionnellement agricole, la Tunisie a cependant choisi dès le début des années 60 de lier son développement économique au développement d'une base industrielle. Initialement tournée vers la satisfaction des besoins du marché intérieur dans le cadre d'une stratégie d'import-substitution. Celle-ci s'est cependant révélée être un échec partiel compte tenu notamment de l'étroitesse du marché tunisien. Les autorités tunisiennes ont amorcé au début des années 70 un changement de stratégie en promouvant une politique de transformation basée sur une stratégie d'ouverture maîtrisée de l'économie. Celle-ci reposait notamment sur l'attraction d'investissements directs étrangers (IDE), l'augmentation des exportations industrielles à moyenne et forte valeur ajoutée notamment vers l'Europe et la création d'une industrie touristique nationale. Un dispositif extrêmement favorable d'incitations fiscales et non fiscales fut mis en place, incluant un régime spécifique pour les exportateurs industriels. En 1995, dans la perspective de l'abaissement des barrières tarifaires prévu pour 2008, un important programme de mise à niveau des entreprises tunisiennes a été mis en place appuyé par l'Union européenne (UE) destiné à la modernisation de leurs équipements, de leurs ressources et de leur mode de management. L'objectif de ce programme visait à améliorer leur productivité afin de leur permettre de résister à la concurrence internationale. Ce programme a eu un fort impact sur la compétitivité des entreprises tunisiennes. La part des exportations industrielles dans le total des exportations est ainsi passée de 40 % en 1995 à 84 % en 2008 avant de régresser autour d'une moyenne de 76 % sur la période 2011-15.

Le tissu industriel tunisien existant est relativement diversifié. La nomenclature industrielle en vigueur comprend neuf secteurs. L'industrie du textile et habillement (ITH) et les industries agroalimentaires (IAA) représentent actuellement 50 % du tissu industriel actuel de la Tunisie suivies par l'industrie mécanique et métallurgique (IMM) et l'industrie chimique (IC). Le tissu industriel comprenait au 30 octobre 2016, 5 591 entreprises de plus de dix salariés dont 2 506 entreprises (45 %) évoluant sous le régime dit totalement exportateur (TE) et 3 085 entreprises autres que totalement exportatrices (ATE). Ces entreprises étaient pour l'essentiel présentes dans les secteurs de l'agroalimentaire (25.4 %), du textile et de l'habillement (25.1 %) et des industries mécaniques, métallurgiques et chimiques (22.5 %).

Au total, ces quatre secteurs représentent actuellement 73 % de l'industrie tunisienne. 3 846 des entreprises composant le tissu industriel (environ 70 %) étaient détenues à 100 % par des capitaux tunisiens dont 1 053 totalement exportatrices. 80 % de l'emploi industriel est actuellement fourni par l'industrie du textile habillement (ITH), de l'industrie agroalimentaire (IAA), de l'industrie électronique et électrique (IEE) et de l'industrie chimique (ICH). Il existe, par ailleurs, une certaine dynamique entre le nombre d'emplois et le régime fiscal de l'entreprise. Ainsi, si le nombre d'entreprises bénéficiant du régime totalement exportateur ne représente actuellement que 45 % du tissu industriel existant, ces dernières représentent 63 % du total de l'emploi industriel qui s'élevait à 499 900 en 2016 dont 47 % pour le seul secteur du textile et de



l'habillement et 24.2 % pour le secteur de l'électronique et de l'électrique. Toutefois, concernant les emplois relevant du secteur du textile et de l'habillement, ces derniers sont avant tout des emplois peu ou moyennement qualifiés.

Ce constat constitue actuellement le problème de fond de l'industrie tunisienne. En effet, le mode de spécialisation et l'adoption depuis les années 1970 d'une stratégie dite « d'atelier » (basée essentiellement sur l'importation en Tunisie de produits semis finis destinés à être réexportés vers l'Europe) n'est pas de nature à permettre la génération d'une valeur ajoutée suffisante, ni à constituer une base industrielle permettant de créer les postes d'emplois qualifiés voire très qualifiés dont la Tunisie a besoin pour absorber ses diplômés de l'enseignement supérieur arrivant chaque année sur le marché du travail. Cet objectif suppose l'abandon d'une stratégie industrielle à bas coût, au profit d'une stratégie progressive de montée en gamme de l'industrie basée sur une offre industrielle associant contenu et qualité. Cette stratégie suppose une refondation sinon une réévaluation de sa stratégie industrielle et des moyens alloués par l'État pour la soutenir dans le cadre de sa politique industrielle (incitations fiscales, financement, structures d'appui, etc.). Dans ce cadre, il est important de noter que le gouvernement tunisien a entamé depuis 2015, avec l'appui de la Banque africaine de développement (BAfD), l'évaluation de la politique industrielle et d'innovation de la Tunisie devant servir à nourrir la réflexion et le dialogue sur l'ajustement de son modèle industriel et le développement d'une nouvelle stratégie de développement de l'industrie. La dynamisation du tissu industriel et entrepreneurial de la Tunisie est au cœur du nouveau modèle de développement reflété dans le Plan stratégique de développement (PSD) 2014-20. Le développement du secteur privé est nécessaire à la fois pour prendre le relais du secteur public, qui a été le principal moteur de la croissance depuis 2011, mais également pour générer les emplois que le secteur public (administration et entreprises publiques) n'est plus en mesure de générer. Depuis 2011, les pouvoirs publics ont pris des mesures d'urgence. Mais celles-ci ont avant tout concerné l'emploi et moins le développement de l'entrepreneuriat.

De fait, l'entrepreneuriat est relativement peu répandu en Tunisie par rapport aux pays se situant dans une phase de développement comparable. Selon l'étude la plus récente conduite sur l'écosystème entrepreneurial tunisien par le cabinet Roland Berger (2016) pour la Fondation BIAT, la création d'entreprises est principalement tirée par le secteur des services, en particulier le commerce, le transport et l'entreposage. Sur les 52 619 entreprises créées en 2013, 81 % concernaient le secteur des services et seulement 10 % les industries manufacturières. Les entreprises en Tunisie sont, par ailleurs, très majoritairement unipersonnelles et sont portées majoritairement par des hommes. Sur les 654 520 entreprises enregistrées, seules 13 % des entreprises ont plus de cinq salariés. L'effet de levier en matière d'emplois notamment qualifié apparaît par conséquent limité. La tradition individualiste en Tunisie se reflète dans le poids du travail indépendant dans le PIB (24.7 % du PIB et 29 % de l'emploi total en 2013). En outre, 71 % des actifs occupés en Tunisie étaient des employés en 2013, ce qui souligne un manque d'esprit d'entreprise. Ceci pourrait être expliqué par la peur de l'échec et le risque de faillite. Parmi les entreprises créées en l'an 2000, moins de 50 % étaient encore en activité en 2013. Le taux de survie est également moins important dans les gouvernorats de l'intérieur où les entreprises, qui sont souvent de très petites ou des microentreprises, sont dépendantes de la demande solvable des ménages plus restreinte et plus cyclique.

Les cinq principales difficultés qui handicapent le développement de l'entrepreneuriat en Tunisie sont notamment : i) l'absence de culture entrepreneuriale ; ii) les lourdeurs administratives ; iii) l'accès au financement ; iv) le manque d'institutions de soutien dédiées ; et v) le manque de compétences et de conseil en développement d'entreprises (coaching). Depuis 2011, plusieurs initiatives de soutien au développement de la micro, petite et moyenne entreprise (MPME) ont été mises en œuvre en Tunisie à l'initiative des bailleurs de fonds tant au niveau du renforcement de l'accès des créateurs et gérants d'entreprise aux services financiers par l'abondement à des fonds d'investissements privés, par la fourniture de lignes de crédit aux banques et aux établissements



de crédit-bail ainsi que par le renforcement du cadre institutionnel de la microfinance dont dépend l'essentiel des créations d'entreprises en Tunisie.

La mise en œuvre de la loi sur la microfinance en 2011 a permis l'arrivée en Tunisie de nouveaux intervenants (TaysirMicrofinance, Microcred, Advans, Zitouna Tamkeen) venus compléter et diversifier l'offre existante en services financiers pour les micro et très petites entreprises (MTPE). À l'initiative de l'État, l'offre de services financiers pour les entreprises devrait être complétée en 2017 par la Banque des Régions qui viendra structurer et renforcer les initiatives existantes de financement (SICAR, notamment) pour les entrepreneurs dans les régions. Des efforts identiques sont à concrétiser concernant l'accès des créateurs et gérants d'entreprise aux services non financiers (aide à la formulation de plans d'affaire, tenue de comptabilité, formation, aide à la gestion, etc.) notamment les plus petites entreprises au moment de leur démarrage. Certains de ces services sont censés pouvoir être assurés notamment dans les régions par les services déconcentrés du ministère de l'Industrie dont dépend la Direction Générale des Petites et Moyennes Entreprises (PME), qui assure l'encadrement du secteur au niveau national. Dans la réalité, les services déconcentrés manquent de capacités. L'accès à ces services s'avère aléatoire sinon inexistant ou embryonnaire. Les partenaires au développement ont entrepris de combler ce vide depuis 2011 avec la mise en place de plusieurs projets combinant services financiers et non financiers. Ces démarches restent à institutionnaliser dans le cadre d'une politique dédiée au niveau national favorisant les liens entre industries et entreprises dans le cadre de la généralisation du principe d'essaimage et du regroupement d'entreprises (*clustering*).

